

CONCOURS PHOTO 2025

RÈGLEMENT

La SFASJC et le CEC, conformément à l'article 1 des Statuts, organisent son 3e Concours Photo pour tous.les les pèlerins.

Ce concours a pour objectif de partager et mettre en valeur le vécu du pèlerin au long des chemins à travers le langage photographique. Le thème est LIBRE. Les images peuvent exprimer toute vision propre du pèlerin sur les chemins traversés.

Article 1. Participation

Chaque participant pourra présenter un maximum de 3 photos.

La participation est gratuite et sans limite d'âge. Sont exclus les membres du jury ainsi que leurs familles. Les enfants mineurs des pèlerins sont invités à participer avec l'autorisation parentale ci-jointe (Voir Article 8 -Annexe).

Article 2. Le jury

Le jury est composé de :

Patrice Bernard, président de la SFASJC

Betty Ballandras, styliste

Jade Mroueh, enseignante

Marta Hraoui, artiste peintre

Hernan Podesta, photographe et artiste peintre

Jacques Le Ribault, graphiste

Article 3. Prix

1- Un Grand Prix sera attribué.

2- *Le Jury pourra de plus attribuer un ou plusieurs des prix spéciaux suivants:*

Les chemins en France

Patrimoine et culture

Humour sur le chemin

Photographie créative

3- Un prix du public sera décerné par vote des internautes via le compte INSTAGRAM :

http://instagram.com/sfasjc_photo/

Le vainqueur sera déterminé par le nombre de « likes » des internautes.

Les décisions du jury sont souveraines. Les membres du jury étant (ou ayant été) pèlerins eux-mêmes évalueront les photographies en tenant compte de leur originalité, sensibilité plastique et «pèlerine» et leur créativité.

Les gagnants seront informés par courrier électronique.

Toutes les photos primées feront l'objet d'une publication dans la revue annuelle de la société l'Echo des Chemins publiée en fin d'année.

Article 4. Dépôt des photographies

Les photographies doivent être envoyées au choix par mail à l'adresse suivante : sfasjc.concoursphoto@gmail.com en pièces jointes et au format JPG de taille comprise entre 800 Ko et 10 Mo. Si les photos sont trop volumineuses pour un envoi par mail, elles peuvent être envoyées (uniquement) par courriel en plusieurs fois si nécessaire.

Chaque photo doit comporter: nom et prénom de l'auteur et le lieu de la prise de vue.

Article 5. Calendrier

Les photos seront soumises entre le 1er juin et le 15 octobre 2025 inclus. Tout envoi hors délai ne pourra être accepté.

Article 6. Modalités et droits d'utilisation des photos

Les participants seront informés du résultat du concours par mail et via le site internet de la Société.

Dès lors qu'un(e) participant(e) envoie sa/ses photos, il est réputé avoir pris connaissance du Règlement du Concours et en avoir accepté les conditions.

Tout(e) participant(e) atteste sur l'honneur de sa qualité d'auteur de la photographie et s'engage à avoir l'accord des personnes identifiables sur ladite photo, ainsi que les éventuelles autorisations et droits de diffusion pour un usage non commercial de la SFASJC.

La SFASJC se réserve le droit de publier les photos du concours dans la newsletter, le bulletin pour ses adhérents, son site internet ou pour illustrer les activités de la SFASJC uniquement à des fins non commerciales et toujours avec mention de l'auteur.

L'auteur conserve la propriété intellectuelle de l'œuvre. Toute utilisation autre que celles prévues à ce Règlement devra faire l'objet d'une autorisation de l'auteur. Toute question relative à l'utilisation des photographies ainsi que toute éventuelle observation concernant l'interprétation du présent Règlement peut être envoyée au comité d'organisation par courriel qui statuera dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.

Article 7. Remise des prix.

La remise des Prix aura lieu lors de l'Assemblée Générale de la SFASJC (date et lieu annoncés dans la lettre mensuelle et le site Internet). Les gagnants seront informés personnellement.

Annexe / Autorisation parentale

Autorisation par le parent ou le représentant légal si mineur(e) :

Je déclare être le parent ou le représentant légal du mineur et
l'autorise à participer au concours photo organisé par la SFASJC.

J'atteste pouvoir légalement signer cette autorisation.

Nom du représentant légal :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Date et signature du parent/représentant légal.